



FORMATION MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES « ACTEUR PRAP IBC »

(Prévention des risques liés à l'activité physique secteur industrie, bâtiment, commerce)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- > Maintenir et Actualiser ses compétences en tant qu'Acteur PRAP IBC

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :

> Mettre à jour ses compétences :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

> Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

CONTENU DE LA FORMATION :

> La prévention des risques professionnels :

- Faire le point sur les avancées collectives

> Observer et analyser sa situation de travail :

- Perfectionner ses techniques de prise en hauteur pour observer son travail

- Poursuivre le repérage des facteurs de chutes, d'accidents, de manutention et de TMS

- Partager ses repérages de situations de travail à risque

- Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives

> Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention :

- Proposer des améliorations de sa situation de travail.

- Faire remonter l'information aux personnes concernées.

- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

EVALUATION ET CERTIFICATION :

- > Evaluation sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail dangereuse de leur entreprise.

- > Renouvellement d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat Acteur PRAP IBC à l'issue de la formation valable 24 mois.

- > Prolongation du certificat conditionné par le suivi d'un MAC Acteur PRAP IBC tous les 24 mois.

- > Evaluation à chaud de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- > Exposés/échanges

- > Analyse des situations de travail

- > Propositions de pistes d'amélioration

- > Applications sur différents objets et au(x) poste(s)

- > Retour d'expériences

- > Actualisation des compétences

- > Echanges de pratiques

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- > Pour l'ouverture des sessions, le délai d'accès maximum est de 21 jours.

- > L'inscription s'effectue dans l'onglet nous contacter sur notre site internet : www.prevst18.fr

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

- > Nos formations étant dispensées au sein des locaux de l'APST18, nos conditions d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap.



limité à 10
participants par
groupe

Formation assurée
par formateurs
titulaires du
certificat
"Formateur PRAP
IBC", certifié INRS



Public ciblé :
Personnes titulaires
du certificat Acteur
PRAP datant de
moins de 24 mois.



7 heures



Accès PMR